

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***15302450***Déposé
05-02-2015

Greffe

0597728252**N° d'entreprise :****Dénomination (en entier) : AZ 4 CLEAN**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée**Siège : Rue Uyttenhove 71-73
(adresse complète) 1090 Jette****Objet(s) de l'acte : Constitution**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/02/2015 - Annexes du Moniteur belge

Il résulte d'un acte reçu par Maître Frank DEPUYT, notaire associé, membre de la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée "DEPUYT, RAES & DE GRAVE, notaires associés", ayant son siège à Molenbeek-Saint-Jean, le deux février deux mil quinze et déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles avant l'accomplissement des formalités d'enregistrement, que:

1. Monsieur AKEL Mohamed, né Ixelles le 26 juin 1982, divorcé, non-remarié et déclaration ne pas avoir fait de déclaration de cohabitation légale, domicilié à 1060 Saint-Gilles, rue Théodore Verhaegen 106TM.

2. Monsieur ZEKRI Mohammed, né à Tanger (Maroc) le 6 juin 1989, célibataire et déclarant ne pas avoir fait de déclaration de cohabitation légale, domicilié à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, rue de la Borne 2 A,

ont constitué une société privée à responsabilité limitée sous la dénomination : AZ 4 CLEAN. SIEGE SOCIAL. Le siège social est établi à 1090 Jette, rue Uyttenhove 71-73.

OBJET. La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations quelconques se rapportant directement ou indirectement à :

- la vidange de fosses septiques et de canalisations, la vidange de collecteurs industriels de déchets liquides, l'ébouage et l'épandage de déchets liquides ;
- la maçonnerie, la peinture, la finition d'intérieur et d'extérieur, le plafonnage, le nettoyage de façade, la menuiserie, la pose de mosaïques et de carrelage, la pose de sanitaires, le rejointoiement, le sablage, le coffrage, la plâtrerie, le nettoyage, la démolition et le terrassement, et plus généralement, l'entreprise générale en construction ;
- la pose de carrelages et de pierre de taille, la taille de pierres du pays et de marbre, la taille façonnage et finition de pierres, les opérations réalisées sur pierre brutes, la fabrication d'ouvrages en asphalte ;
- la fabrication de panneaux électriques pour la récupération de chaleur solaire, les travaux de terrassement et comblement, le nivellement et la destruction à l'explosif ;
- le drainage de chantiers de construction, les forages et sondages, la construction de tunnels, ponts et viaducs, la construction de pistes d'atterrissage, les travaux de dragage, la mise en place de fondations, la construction de chambres fortes, les travaux d'isolation de canalisation de chauffage et de réfrigération ;
- le rejointoiement, l'installation de piscines privées, la destruction de parasites, ainsi que l'installation de panneaux de signalisation ;
- la pose de cloisons et faux plafonds en bois, l'installation de portes rétractiles et stores ;
- la location de containers ;
- le recyclage et le triage de déchets, ainsi que la récupération et la valorisation de métaux ferreux et non ferreux ;
- la destruction et la démolition ;
- la pose et dépose de carrelage, le gros œuvre, la fabrication et la pose de panneaux de bois et de plâtre, la fabrication et la pose de contre plaqués ;

- la fabrication d'ouvrages préfabriqués en ciment et béton, le coffrage, le recouvrement d'enduit de protection ;
 - la fabrication de cadres métalliques et ossature pour la construction ainsi que la pose de ceux-ci, la fabrication et la pose de portes et fenêtres en métal ;
 - la construction générale de bâtiments non résidentiels, le rejointoiement, le cimentage, le montage de hangars, granges et silos, la construction de routes, le marquage à la peinture des chaussées, la construction de réseaux d'évacuation, la construction de tous autres ouvrages ;
 - le curage de fosses, la construction de barrages et de digues, la construction de terrains de jeux ;
 - les travaux de construction spécialisés, les travaux de terrassement, le drainage des terrains, le déblayage des chantiers, les forages et sondages, l'installation de systèmes d'alarme et de communication, les travaux d'installation électrotechnique ;
 - les travaux d'isolation acoustique et thermique, les activités diverses de finition, le sablage, le nettoyage et le démoussage de toitures, la pose de plaques de gyproc ; la vente, la pose et la fabrication de panneaux photovoltaïques, la pose et la fabrication de recouvrements hydrofuges, le recouvrement de sols ;
 - la vente de gros et de détail de carrelages, pierres naturelles, marbres et matériaux de construction.
- La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations quelconques se rapportant directement ou indirectement à :
- Toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'entretien, le traitement, la réparation, le nettoyage de toutes types de textiles, notamment les activités de blanchisserie, de teinturerie, de nettoyage à sec, de dégraissage, de repassage en libre-service ou en titres-services, de couture, de nettoyage de cuir, daim, fourrure, tapis ; l'exploitation de tout commerce similaire, tel un salon lavoir.
- Toutes opérations se rapportant directement ou indirectement l'acquisition, la vente et la location de linges, textiles divers, de produits d'entretien ou de nettoyage en tous genres.
 - Toutes opérations se rapportant directement ou indirectement au nettoyage de tous types de locaux ou immeubles divers.
 - Le nettoyage intérieur de bâtiments de tous types, y compris les bureaux, les ateliers, les usines, les locaux d'institutions et les autres locaux à usage commercial ou professionnel ainsi que les maisons unifamiliales et les immeubles à appartements ; Le nettoyage des vitres ; Le repassage ;
 - Toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la restauration en général et au secteur horeca, et plus généralement l'exploitation de tous salons de consommation, tavernes, pizzerias, dancing, cafés, narguillé ou snack-bars, le service traiteur, le commerce de tous aliments et boissons, alcoolisés ou non, l'importation, l'exportation et la distribution de tous vins, liqueurs ou autres boissons, la représentation, l'alimentation générale, et la livraison d'aliments, ainsi que la vente ambulatoire, l'organisation de banquets et réceptions, ainsi que toutes opérations de tourisme, d'hôtellerie, de divertissements et de loisirs ; l'achat, la vente et la location de tous le matériel de cuisine ou de table, l'achat et la vente en gros et au détails ;
 - L'importation, l'exportation, l'achat, la vente en gros, demi gros ou en détail, la vente directe de toutes sortes de marchandises et produits divers, la fabrication, la confection, la distribution, la création, la promotion de toutes marchandises ;
 - d'intermédiaire commercial : l'importation et l'exportation de matériaux divers, courtier en marchandises, représentation commerciale, intermédiaire commercial ;
 - Tout ce qui se rattache au transport, national et international, terrestre, maritime et aérien de tous biens et marchandises ; l'expédition, le marketing, la commercialisation et la distribution, l'entreposage, l'affrètement, la messagerie, l'agence en douane, les assurances et en général tout ce qui se rapporte au fret ; la location de tous véhicules à moteur ; la logistique et le transport par voie terrestre de personnes et/ou de biens de moins et/ou de plus de cinq cents (500) kilogrammes ; le transport de personne rémunéré ou pas ;
 - La location de tout véhicule automoteur avec ou sans chauffeur, l'achat et la vente de véhicule d'occasion et toutes autres biens d'occasions en gros ou en détail.
- Elle peut agir en tant que consultant dans ces domaines et faire de la prospection.
- Elle peut se porter caution pour son (ses) gérant(s).
- Elle peut soit pour son compte propre soit pour compte de tiers, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser sa réalisation.
- Elle peut notamment s'intéresser par voie d'apport, de fusion, d'achat, de participation, d'intervention financière ou par toutes autres voies, prendre un intérêt dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer en Belgique ou à l'étranger dont l'objet est analogue, similaire ou connexe au

sien, ou susceptible de favoriser sa réalisation, celle-ci étant comprise dans son sens le plus étendu. Elle peut pourvoir à l'administration et la liquidation de toutes sociétés avec lesquelles elle a un lien de participation et peut consentir tous prêts, se porter caution et constituer des sûretés personnelles et réelles en leur faveur.

DUREE. La société est constituée pour une durée illimitée à partir du jour où elle acquiert la personnalité juridique.

CAPITAL. Le capital social est fixé à dix-huit mille six cents euros (€ 18.600,00). Il est représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale, représentant chacune une part égale du capital social.

Chaque part sociale a été libérée à concurrence d'un tiers.

La totalité des apports en espèces a été versée à un compte spécial ouvert au nom de la société en formation auprès de la banque BNP Paribas/Fortis. Une attestation de ce dépôt en date du 26 janvier 2015 a été remise au notaire.

GERANCE. La gérance de la société est confiée à un ou plusieurs gérants, personnes physiques ou personnes morales, associés ou non.

Lorsqu'une personne morale est nommée gérant de la société, celle-ci est tenue de désigner parmi ses associés, gérants, administrateurs ou travailleurs, un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

En cas de pluralité de gérants, chacun des gérants agissant séparément a pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, sauf ceux que la loi réserve à l'assemblée générale.

Ils peuvent représenter la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant soit en défendant.

Agissant conjointement, les gérants peuvent déléguer certains pouvoirs pour des fins déterminées à telles personnes que bon leur semble.

En cas de gérant unique, il exercera seul les pouvoirs conférés ci-avant et pourra conférer les mêmes délégations.

ASSEMBLEE GENERALE. Il est tenu une assemblée générale ordinaire chaque année le 15 mai à 18 heures.

Si ce jour était férié, l'assemblée se réunit le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

Toute assemblée générale se tient au siège social de la société ou en tout autre endroit mentionné dans les avis de convocation.

EXERCICE SOCIAL. L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

DISTRIBUTION. Le bénéfice net de l'exercice est déterminé conformément aux dispositions légales. Sur le bénéfice net il est fait annuellement un prélèvement de cinq pour cent (5 %) au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve. Le prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint le dixième du capital social.

Le solde restant recevra l'affectation que lui donnera l'assemblée générale statuant à la majorité des voix sur proposition du ou des gérant(s).

DISPOSITIONS TRANSITOIRES.

Par exception le premier exercice social commencera le jour où la société acquerra la personnalité juridique et se clôturera le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2016, conformément aux statuts.

DISPOSITIONS FINALES.

Les fondateurs ont en outre décidé :

- a) de fixer le nombre de gérants à : un ;
- b) de nommer à cette fonction : Monsieur AKEL Mohamed, domicilié à 1060 Saint-Gilles, rue Théodore Verhaegen 106TM ;
- c) de fixer le mandat du gérant pour une durée indéterminée ;
- d) que le mandat du gérant ne sera pas rémunéré sauf décision contraire de l'assemblée générale ;
- e) de ne pas nommer de commissaire.

PROCURATION.

La sprl « BELCOMPTA Fiduciaire », à 1020 Bruxelles, rue de Laubespain 11/1, a été constituée mandataire spécial, avec faculté de substitution, aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à l'immatriculation de la société aux services du registre des personnes morales et de la Banque-Carrefour des Entreprises, via un guichet d'entreprises, et auprès de services de la T.V.A. et de la Caisse Sociale.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Dépôt simultané : expédition.

F.DEPUYT, notaire associé.